

L'amnistie fiscale : une réforme clé pour la régularisation de la situation fiscale au Maroc

Sarra BENNANI MECHITA^{#1}, Ghizlane KADIL^{*2}, Imane ENNADIFI^{#3}

[#] Faculté des sciences Juridiques économiques et sociales, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

BP 42, FES MAROC

¹ sarra.bennanim@gmail.com

² kadil.ghizlaine@gmail.com

³ ennadifi.imane@gmail.com

Abstract— En vue de concrétiser sa vision pour 2030, le Maroc trace une nouvelle trajectoire ambitieuse, lui permettant de se métamorphoser en nation prospère et équitable. Ainsi, diverses réformes sociales fiscales ont été adoptées, incluant des incitations et dispositions fiscales. Parmi les principales mesures figure l'amnistie fiscale en vigueur jusqu'en 2024, un levier stratégique pour inciter les entreprises à régulariser leur situation fiscale. Cette étude s'interroge sur l'efficacité de l'amnistie fiscale appliquée aux comptes courants d'associés, un enjeu central pour le financement interne des entreprises marocaines. Face à la problématique de la non-déclaration et des abus fiscaux, nous explorons « Dans quelle amplitude cette mesure peut renforcer la transparence financière des entreprises tout en augmentant les recettes publiques ? ».

Keywords— Conformité fiscale ; Justice fiscale ; Fraude fiscale ; Régularisation fiscale ; Amnistie fiscale ; Vision stratégique

I. INTRODUCTION

En vue de concrétiser sa vision pour 2030, le Maroc trace une nouvelle trajectoire ambitieuse, lui permettant de se métamorphoser en nation prospère et équitable. Ainsi, diverses réformes sociales et fiscales ont été adoptées, incluant des incitations et dispositions fiscales visant à renforcer la transparence et à moderniser le système fiscal du pays. Parmi ces principales mesures figure l'amnistie fiscale en vigueur jusqu'en 2024, un levier stratégique destiné à inciter les entreprises et les particuliers à régulariser leur situation fiscale tout en contribuant à l'augmentation des recettes publiques. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de restructuration de la politique fiscale nationale afin d'améliorer la gouvernance économique et de garantir une meilleure équité entre les contribuables.

La fiscalité constitue un pilier fondamental de la politique économique des États, permettant d'assurer des recettes publiques stables tout en encadrant les activités économiques dans un cadre réglementaire transparent. Cependant, l'évasion et la fraude fiscales demeurent des défis majeurs, en particulier dans les pays en développement où le taux d'informalité économique reste élevé (Bird & Zolt, 2005). Le Maroc ne fait pas exception à cette réalité, et pour pallier ces dysfonctionnements, il a mis en place plusieurs dispositifs d'amnistie fiscale au fil des années. L'objectif est double : d'une part, renforcer les capacités budgétaires de l'État en incitant les contribuables à régulariser leurs avoirs non déclarés, et d'autre part, intégrer une partie significative de l'économie informelle dans le circuit formel.

L'amnistie fiscale de 2024 concerne particulièrement les comptes courants d'associés et permet aux personnes physiques de régulariser leurs profits et revenus imposables non déclarés avant le 1^{er} janvier 2024. Cette mesure couvre un large éventail d'avoirs, notamment les avoirs liquides déposés dans des comptes bancaires, les avoirs liquides détenus en monnaie fiduciaire sous forme de billets de banque, ainsi que les acquisitions de biens meubles ou immeubles non destinés à un usage professionnel. De plus, elle englobe la souscription d'avances en comptes courants d'associés ou en compte de l'exploitant, ainsi que les prêts accordés aux tiers. Pour bénéficier de cette amnistie, les contribuables concernés devaient souscrire une déclaration et s'acquitter d'une contribution fixée à 5 % de la valeur de ces avoirs et dépenses, et ce, avant le 31 décembre 2024.

Ainsi, l'amnistie fiscale de 2024, en offrant la possibilité de régulariser ces montants, vise à améliorer la visibilité de l'administration fiscale sur ces transactions, tout en augmentant les recettes fiscales. En outre, elle permet aux entreprises de renforcer leur position financière en éliminant les risques liés aux sanctions fiscales et aux contrôles fiscaux imprévus. Toutefois, l'efficacité à long terme de cette mesure reste sujette à débat.

D'une part, certains chercheurs soulignent que les amnisties fiscales peuvent accroître les recettes publiques à court terme et améliorer la conformité des contribuables, notamment en incitant les entreprises opérant dans l'informalité à rejoindre le secteur formel (Leonard & Zeckhauser, 1987). De plus, en augmentant la transparence des transactions, ces mesures permettent aux autorités fiscales de mieux cibler les contrôles et d'améliorer la collecte des impôts. D'autre part, d'autres études mettent en lumière les effets pervers potentiels, tels que le risque d'effet d'aubaine, où les contribuables pourraient être tentés d'attendre de futures amnisties plutôt que d'adopter une conformité durable (Alm & Beck, 1993). Ce phénomène pourrait nuire à la discipline fiscale globale et affaiblir la confiance dans l'administration fiscale.

Ces divergences trouvent un écho dans la littérature académique qui s'appuie sur deux cadres théoriques majeurs pour analyser la question : la théorie de la conformité fiscale et la théorie de la justice fiscale. La première, développée par Allingham et Sandmo (1972), postule que les comportements déclaratifs des contribuables résultent d'un arbitrage entre le bénéfice potentiel de la fraude et le risque de sanction. Une amnistie fiscale bien calibrée, combinant incitations financières et contrôles renforcés, pourrait ainsi inciter à une meilleure conformité (Frey & Feld, 2002). Toutefois, son efficacité repose également sur la perception d'équité du dispositif, comme le souligne la théorie de la justice fiscale (Rawls, 1971), selon laquelle la légitimité d'un système fiscal dépend de son caractère équitable.

Par ailleurs, la réussite d'une amnistie fiscale repose aussi sur la confiance des contribuables dans les intentions de l'État. Si ces derniers perçoivent l'amnistie comme un simple moyen ponctuel d'augmenter les recettes publiques sans véritable volonté d'amélioration du cadre fiscal, ils risquent de ne pas s'engager pleinement dans la régularisation. Une étude comparative avec les précédentes amnisties fiscales menées au Maroc et dans d'autres pays permet d'apporter un éclairage sur les meilleures pratiques en matière de régularisation fiscale et d'identifier les facteurs clés du succès d'une telle mesure.

Face à ces constats, cette étude adopte une approche exploratoire mixte visant à analyser les effets réels de l'amnistie fiscale de 2024 appliquée aux comptes courants d'associés, tant en termes d'augmentation des recettes fiscales que d'amélioration de la transparence financière. Ainsi, la problématique centrale de cette recherche est la suivante : Dans quelle mesure l'amnistie fiscale de 2024, appliquée aux avoirs non déclarés, permet-elle d'améliorer durablement la transparence financière et les recettes fiscales de l'État marocain tout en préservant l'équité et la discipline fiscale ?

II. DEFINITIONS ET CONCEPTS MOBILISES

Dans le cadre de cette étude, il est essentiel de clarifier certains concepts fondamentaux liés à l'amnistie fiscale et aux comptes courants d'associés afin de mieux comprendre les enjeux de cette mesure et son impact sur la transparence financière et les recettes publiques.

A. *L'amnistie fiscale*

L'amnistie fiscale est un dispositif exceptionnel mis en place par un État pour permettre aux contribuables de régulariser leur situation fiscale en déclarant des revenus, des actifs ou des transactions non déclarées, en échange de pénalités réduites ou d'une exonération partielle ou totale de sanctions. Cette mesure vise principalement à accroître les recettes fiscales, à réduire l'économie informelle, et à renforcer la confiance entre les contribuables et l'administration fiscale (Baer & Le Borgne, 2008).

Selon Alm et Beck (1993), « les amnisties fiscales peuvent être vues comme un moyen d'améliorer la conformité fiscale, mais elles peuvent aussi inciter à des comportements opportunistes des contribuables » (Alm & Beck, National Tax Journal).

L'application d'une telle mesure est souvent justifiée par des fins de moyens, permettant à l'État d'accroître ses revenus et de relancer sa croissance économique. Une étude de Torgler et Schaltegger (2005) montre que « les recettes générées par une amnistie fiscale peuvent être significatives, mais leur effet s'estompe rapidement » (Swiss Journal of Economics and Statistics).

Sa légitimité et son efficacité restent controversées laissant ainsi place aux débats académiques.

Selon Luitel et Sobel (2007), « les amnisties fiscales sont un moyen pour les gouvernements de générer des recettes exceptionnelles, mais leur impact sur la conformité future reste incertain » (Public Finance Review).

Selon Baer et Le Borgne (2008), « les amnisties fiscales réussissent lorsqu'elles sont perçues comme une opportunité unique plutôt que comme un événement récurrent » (IMF Working Paper).

Dans le cadre de l'amnistie fiscale de 2024 au Maroc, cette mesure s'adresse aux personnes physiques et morales détenant des actifs non déclarés, en particulier les avoirs liquides, les biens meubles et immeubles, ainsi que les comptes courants d'associés. L'objectif est de permettre une mise en conformité tout en

garantissant à l'État une meilleure visibilité sur les flux financiers et les transactions économiques des entreprises.

B. Les comptes courants d'associés

Les comptes courants d'associés constituent une pratique courante dans les entreprises, notamment dans les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés anonymes (SA). Il s'agit de sommes avancées par les associés ou dirigeants à la société, généralement sous forme de prêts ou d'apports temporaires, afin de financer l'activité de l'entreprise sans passer par une augmentation de capital.

Ces comptes peuvent être rémunérés ou non, selon les modalités fixées par les statuts de la société ou par décision des organes de direction. En raison de leur souplesse, ils représentent un moyen de financement interne privilégié pour les entreprises, leur permettant de répondre rapidement aux besoins de trésorerie sans recourir à des emprunts bancaires.

Cependant, leur gestion peut poser des problématiques fiscales et comptables, notamment en cas de non-déclaration ou d'utilisation abusive. Lorsque ces comptes sont alimentés par des fonds non déclarés, ils peuvent servir à dissimuler des revenus imposables et à contourner certaines obligations fiscales. C'est dans ce cadre que l'amnistie fiscale de 2024 propose une régularisation de ces montants, permettant ainsi aux entreprises concernées de se conformer à la réglementation fiscale en vigueur.

C. La transparence financière et l'équité fiscale

L'un des objectifs fondamentaux d'une amnistie fiscale est de renforcer la transparence financière, en incitant les entreprises et les contribuables à déclarer leurs avoirs et revenus de manière plus rigoureuse. En régularisant leurs comptes courants d'associés et autres actifs, les entreprises contribuent à améliorer la traçabilité des flux financiers et à garantir une meilleure lisibilité des transactions économiques aux yeux de l'administration fiscale.

Toutefois, la question de l'équité fiscale se pose. Selon la théorie de la justice fiscale (Rawls, 1971), un système fiscal est légitime s'il est perçu comme juste par l'ensemble des contribuables. Or, certains considèrent que les amnisties fiscales peuvent favoriser ceux qui ont enfreint la loi, en leur offrant une opportunité de régularisation avec des pénalités réduites, ce qui peut nuire à la discipline fiscale générale. Dans cette optique, l'amnistie fiscale de 2024 s'inscrit dans une démarche qui vise non seulement à générer des recettes publiques supplémentaires, mais aussi à inciter les entreprises à adopter un comportement fiscal plus conforme et à rétablir un climat de confiance entre les contribuables et l'administration fiscale.

III. MÉTHODOLOGIE

Toute recherche scientifique exige une méthodologie rigoureuse permettant de structurer l'analyse et d'assurer la validité des résultats obtenus. Par conséquent, dans l'objectif de construire une démarche permettant à la fois de répondre efficacement à la question de recherche et d'atteindre des résultats pertinents, notre étude adopte dans un premier temps une approche quantitative, complétée par une analyse qualitative exploratoire fondée sur l'analyse documentaire des sources officielles.

L'analyse quantitative nous a permis d'obtenir des résultats mesurables et représentatifs des tendances observées chez les contribuables concernés ; il s'agit de recenser les réponses des dirigeants et associés des entités éligibles à l'impôt au Maroc, afin de connaître leur perception sur les différentes amnisties mises en place, et plus particulièrement celle en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2024.

Un questionnaire structuré a ainsi été élaboré selon les principes de la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991), qui postule que l'intention d'adopter un comportement donné est influencée par les attitudes, les normes sociales, et le contrôle comportemental perçu. Ce questionnaire a été diffusé via Google Forms auprès d'un échantillon représentatif d'une centaine de dirigeants et gérants d'entreprises. Les participants ont été sélectionnés selon un critère de pertinence : seules les entreprises pouvant potentiellement bénéficier de cette amnistie ont été incluses dans l'étude.

Le questionnaire s'articule autour de trois principaux axes. Tout d'abord, la perception des incitations et des sanctions associées à l'amnistie fiscale a été examinée afin d'évaluer si les mesures mises en place influencent la décision de régularisation. Ensuite, l'équité perçue de la mesure a été analysée pour comprendre si l'amnistie fiscale est perçue comme juste pour l'ensemble des contribuables, notamment comparativement avec ceux qui respectent déjà leurs obligations fiscales. Enfin, l'impact sur les pratiques déclaratives liées aux comptes courants d'associés a été étudié afin de déterminer si l'amnistie a encouragé une meilleure conformité fiscale et si elle a eu des effets à long terme sur les comportements déclaratifs. Les données collectées ont été

analysées à l'aide de statistiques descriptives et croisées, permettant d'identifier les tendances générales ainsi que les corrélations éventuelles entre les variables étudiées.

Afin de valider les résultats obtenus lors de l'analyse quantitative, une analyse qualitative exploratoire nous a permis de dresser le cadre conceptuel de notre recherche. L'analyse documentaire reposant principalement sur l'étude de la note circulaire n°1/2024 et de la note de clôture des finances publiques 2024, offrent un cadre réglementaire précis et des données quantitatives détaillées sur les résultats de l'amnistie fiscale en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2024. De plus, cette analyse est complétée par l'examen d'autres rapports ministériels et documents officiels relatifs aux précédentes amnisties fiscales mises en œuvre au Maroc. Cette comparaison vise à identifier les similitudes et différences entre les dispositifs, tout en permettant d'évaluer leur efficacité respective en termes d'augmentation des recettes fiscales et de transparence financière.

L'analyse documentaire s'est concentrée sur deux aspects essentiels. Tout d'abord, les dispositions réglementaires clés ont été examinées, notamment les taux de contribution libératoire, les catégories d'avoirs concernés (biens immobiliers, actifs financiers, liquidités), ainsi que les obligations déclaratives imposées par le circulaire. Cette première analyse permet de comprendre les incitations fiscales offertes aux contribuables ainsi que les contraintes liées à la régularisation de leurs avoirs.

Ensuite, l'étude s'est intéressée aux résultats financiers générés par l'amnistie fiscale. L'évaluation des recettes fiscales mobilisées, des montants déclarés via les banques et la Direction Générale des Impôts (DGI) a permis de mesurer l'impact immédiat de la mesure sur les finances publiques. Ces résultats sont mis en perspective avec ceux des amnisties fiscales antérieures afin d'identifier les tendances récurrentes et les éventuelles améliorations à apporter aux dispositifs futurs.

Les données recueillies ont été analysées de manière qualitative en s'appuyant sur des grilles de lecture issues des théories de la conformité fiscale (Allingham & Sandmo, 1972) et de la justice fiscale (Rawls, 1971). Cette démarche a permis d'identifier les tendances principales, les défis majeurs et les pistes d'amélioration potentielles pour renforcer l'efficacité des mesures d'amnistie fiscale dans le cadre de la politique fiscale marocaine.

L'objectif principal de cette méthodologie est d'analyser en profondeur les résultats quantitatifs, ainsi que les dispositions légales, les résultats financiers afin d'apporter une compréhension plus nuancée des effets de l'amnistie fiscale sur les comptes courants d'associés. Cette approche permet également d'examiner les impacts à long terme de ces mesures sur la discipline fiscale et l'intégration de l'économie informelle dans le circuit formel.

IV. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Afin garantir une cohérence méthodologique, il est indispensable de confronter et de combiner théorie et pratique.

A l'issue de la première étape de notre travail, portant sur l'analyse des résultats quantitatifs obtenus, auprès d'une centaine de gérants et/ou chefs d'entreprises, il en ressort les conclusions suivantes :

9. Avez-vous déjà profité d'une amnistie fiscale dans le passé ?

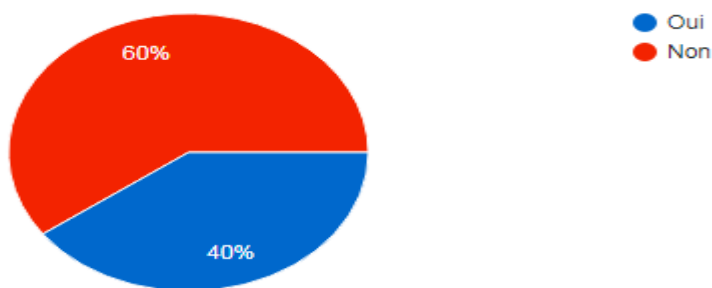


Fig. 1 graphique résumant les réponses à la question 9 du questionnaire

40% de la population étudiée confirme avoir profité de l'amnistie fiscale par le passé. 70% de ces derniers ont en profité une seule fois, alors que 30% ont en profité jusqu'à trois fois. Cette situation montre une perception positive de l'amnistie fiscale, permettant ainsi aux contribuables qui ont en profité, de revoir et d'améliorer leurs pratiques déclaratives ;

11. Est ce que la régularisation suite à une amnistie vous a été bénéfique lors d'un contrôle fiscal?

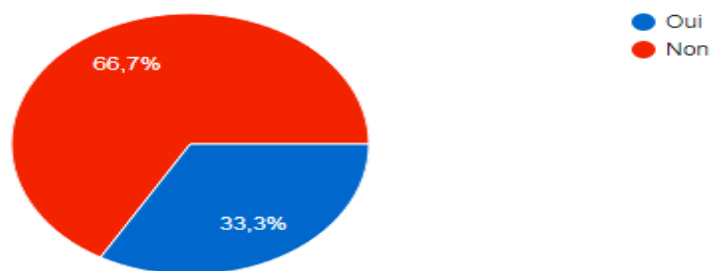


Fig. 2 graphique résumant les réponses à la question 11 du questionnaire

L'amnistie fiscale représente une incitation majeure permettant aux contribuables d'adhérer à la théorie de la conformité fiscale, afin d'éviter les sanctions. Ainsi, 67% des personnes ayant profité d'une amnistie dans le passé, confirment que cette régularisation leur a été bénéfique lors d'un contrôle fiscal postérieur.

17. Estimez-vous que cette approche est bénéfique pour l'administration fiscale ?

16. Estimez-vous que cette approche est bénéfique pour les associés ?

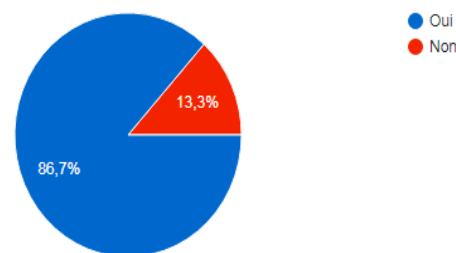
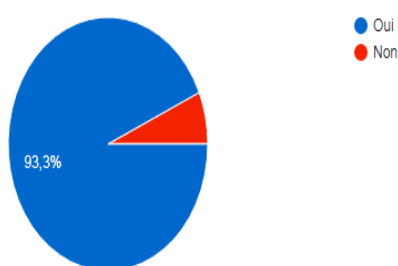


Fig. 3 graphiques résumant les réponses aux question 16 et 17 du questionnaire

En se basant sur la théorie de la justice fiscale, et en analysant les réponses obtenues relatives à l'aspect bénéfique de l'amnistie, nous concluons que toutes les réponses convergent vers la confirmation que l'équité perçue par les contribuables est bel et bien renforcée à travers cette approche. Et ce, à hauteur de 87% vis-à-vis du contribuable, 93% pour l'administration fiscale.

Selon les personnes questionnées, à travers l'administration fiscale, l'amnistie permet principalement à l'Etat, de renflouer ses caisses, en vue de financer les investissements, relancer la croissance économique, et réduire le recours à l'endettement extérieur.

Cette première série de résultats nous ont permis de quantifier et de mesurer les relations qui existent entre les axes étudiés, qu'on a tenté d'explorer plus en profondeur en nous basant sur l'analyse documentaire.

Les résultats de cette dernière révèlent que l'amnistie fiscale de 2024 a permis d'atteindre des objectifs financiers significatifs avec plus de 125 milliards de dirhams mobilisés, dont 77 milliards via les banques et 48 milliards auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI). Ces contributions ont permis de réduire le déficit budgétaire de 4,4 % à 3,9 % du PIB en 2024, illustrant l'efficacité immédiate de l'amnistie fiscale en termes d'augmentation des recettes publiques. Toutefois, cette amélioration notable des finances publiques pose la question de sa durabilité à long terme, surtout en l'absence de mesures complémentaires visant à pérenniser les recettes.

En comparaison, l'amnistie fiscale de 2020 avait permis de régulariser environ 5 milliards de dirhams, soit un montant nettement inférieur à celui de 2024. Cette initiative visait principalement à encourager les contribuables à se conformer à leurs obligations fiscales et à réduire l'économie informelle. Cependant, le taux d'adhésion plus faible et les montants régularisés suggèrent que les incitations financières proposées étaient moins attractives. Les différences entre ces deux amnisties peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la structure des taux appliqués, l'ampleur des obligations déclaratives et une communication plus proactive en 2024.

En ce qui concerne l'amnistie fiscale de 2014, les données révèlent que 2,5 milliards d'euros d'avoirs à l'étranger ont été déclarés dans le cadre de cette mesure. Bien que ce montant soit significatif, il reste largement en deçà des résultats financiers obtenus en 2024. L'objectif principal de l'amnistie de 2014 était de rapatrier les capitaux et d'élargir l'assiette fiscale nationale, mais son approche plus ciblée n'a pas permis d'atteindre l'ampleur financière observée en 2024, qui a visé une régularisation plus large incluant les comptes courants d'associés.

Sur le plan de la transparence financière, l'amnistie fiscale de 2024 a contribué à une meilleure traçabilité des flux financiers liés aux comptes courants d'associés. En imposant des obligations déclaratives renforcées, notamment via les banques, le dispositif a permis d'améliorer la visibilité de l'administration fiscale sur les mouvements financiers internes des entreprises. Cependant, l'efficacité de ces mesures pourrait être compromise si elles ne sont pas suivies de contrôles post-régularisation rigoureux. En effet des échos ressortant de la DGI laissent penser que les entreprises ayant bénéficié de la dite amnistie feront l'objet de vérifications fiscales couvrant les périodes non prescrites.

En somme, bien que l'amnistie fiscale ait permis d'accroître significativement les recettes fiscales et d'améliorer la transparence financière des entreprises, son efficacité à long terme dépendra de la capacité des autorités à renforcer les contrôles post-régularisation et à garantir une application équitable du dispositif. Il est donc impératif d'accompagner ces mesures d'une communication plus transparente sur les avantages d'une mise en conformité durable et d'introduire des mécanismes de suivi visant à décourager les comportements opportunistes.

Par ailleurs, l'analyse quantitative renforcée par l'analyse documentaire relative aux différentes amnisties fiscales montre que le succès financier dépend largement des incitations offertes et de la portée des mesures déclaratives. L'amnistie de 2024, avec son taux préférentiel et sa communication proactive, a su capter un montant record. Toutefois, elle présente également un risque accru d'effet d'aubaine, renforçant ainsi l'urgence de mettre en place dans les plus brefs délais de mécanismes de suivi rigoureux et des contrôles renforcés pour garantir la durabilité et l'équité du système fiscal marocain.

V. CONCLUSION

Cet article a mis en lumière l'impact significatif de l'amnistie fiscale de 2024 sur les recettes publiques et la transparence financière au Maroc, en s'appuyant sur une enquête par questionnaire soutenue par une analyse documentaire (des rapports ministériels, documents officiels tels que le circulaire n°1/2024, et de la note de clôture des finances publiques 2024).

Avec plus de 125 milliards de dirhams mobilisés, dont 77 milliards via les banques et 48 milliards auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI), cette opération se distingue par son succès financier sans précédent comparativement aux amnisties de 2020 et 2014. Contrairement aux précédentes amnisties, celle de 2024 ne concernait pas uniquement les entreprises, mais s'adressait également aux personnes physiques, permettant la régularisation de comptes courants d'associés, d'avoirs non déclarés et d'avances en compte courant. Cette diversification des bénéficiaires et des incitations financières attractives, combinées à une communication proactive des autorités, semblent avoir été des facteurs clés de ce succès.

Cependant, l'analyse comparative a révélé des défis persistants, notamment le risque d'effet d'aubaine et les perceptions d'injustice fiscale, qui pourraient compromettre la durabilité des recettes et l'adhésion future des contribuables. En effet, le fait que des contribuables puissent préférer attendre de futures amnisties plutôt que d'adopter une conformité fiscale durable reste une menace pour la discipline fiscale à long terme. De plus, bien que la transparence financière se soit accrue grâce à des obligations déclaratives renforcées via les banques, cette avancée demeure fragile en l'absence de contrôles post-régularisation rigoureux et de mesures complémentaires visant à pérenniser les recettes fiscales.

Ainsi, pour garantir une conformité fiscale durable et renforcer la confiance dans le système fiscal marocain, il apparaît indispensable d'accompagner ces mesures d'une communication plus transparente, d'un suivi rigoureux et d'une application équitable des dispositifs fiscaux. L'amnistie fiscale de 2024, bien qu'efficace à court terme, pose la question de sa pérennité et de la stratégie fiscale du Maroc à long terme. L'introduction de mécanismes de suivi visant à décourager les comportements opportunistes et à garantir une application juste et équitable du dispositif s'impose comme une priorité pour consolider les acquis financiers tout en préservant la discipline fiscale. Seule une approche équilibrée entre incitations fiscales et contrôles renforcés pourra permettre d'assurer la durabilité des recettes fiscales et de renforcer la confiance des contribuables dans le système fiscal marocain.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Allingham, M. G., & Sandmo, A. (1972). Income tax evasion: A theoretical analysis. *Journal of Public Economics*, 1(3–4), 323–338. [https://doi.org/10.1016/0047-2727\(72\)90010-2](https://doi.org/10.1016/0047-2727(72)90010-2).
- [2] Alm, J., & Beck, W. (1993). Tax amnesties and compliance in the long run: A time series analysis. *National Tax Journal*, 46(1), 53–60.
- [3] Alm, J., & Martinez-Vazquez, J. (2003). Institutions, paradigms, and tax evasion in developing and transition countries. *International Tax and Public Finance*, 10(4), 357–376.
- [4] Baer, K., & Le Borgne, E. (2008). Tax Amnesties: Theory, Trends, and Some Alternative Solutions. *International Monetary Fund*.
- [5] Levi, M. (2016). Offshore Voluntary Disclosure Programs and Their Impact on Taxpayer Compliance. *Tax Law Review*, 69(4), 765–788.
- [6] Luitel, H. S., & Sobel, R. S. (2007). The revenue impact of repeated tax amnesties. *Public Finance Review*, 35(3), 311–326.
- [7] Slemrod, J., & Yitzhaki, S. (2017). Tax Avoidance, Evasion, and Administration. *Journal of Economic Perspectives*, 21(1), 25–48.
- [8] Torgler, B., & Schaltegger, C. A. (2005). Tax morale and tax compliance in Switzerland: Evidence from a survey. *Swiss Journal of Economics and Statistics*, 141(2), 275–296.
- [9] Bird, R. M., & Zolt, E. M. (2005). Redistribution via taxation: The limited role of the personal income tax in developing countries. *UCLA Law Review*, 52(6), 1627–1695.
- [10] Frey, B. S., & Feld, L. P. (2002). Deterrence and morale in taxation: An empirical analysis. *European Economic Review*, 46(4–5), 905–921.
- [11] [https://doi.org/10.1016/S0014-2921\(01\)00216-9](https://doi.org/10.1016/S0014-2921(01)00216-9).
- [12] Leonard, H. B., & Zeckhauser, R. J. (1987). Amnesty, enforcement, and tax policy. In L. H. Summers (Ed.), *Tax policy and the economy* (Vol. 1, pp. 55–86). Cambridge: MIT Press.
- [13] Ministère des Finances. (2024). Circulaire n°1/2024 relative à l’amnistie fiscale. Rabat, Maroc : Ministère des Finances
- [14] Ministère des Finances. (2024). Note de clôture des finances publiques 2024. Rabat, Maroc : Ministère des Finances.
- [15] Ministère des Finances. (2020). Rapport sur l’amnistie fiscale de 2020. Rabat, Maroc : Ministère des Finances.
- [16] Ministère des Finances. (2020). *Rapport sur l’amnistie fiscale de 2020*. Rabat, Maroc : Ministère des Finances.
- [17] OECD. (2010). *Tax policy reform and economic growth*. Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development.
- [18] Rawls, J. (1971). *A theory of justice*. Cambridge: Harvard University Press.